Ville de Crabtree

# AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Crabtree, tenue le 4 août 2025, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement 2025-455 modifiant le règlement 2018-320 régissant la pose d'un compteur d'eau et fixant les modalités pour imposer une tarification pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire*

Ce règlement entre en vigueur le 5 août 2025

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Donné à Crabtree, ce** 5 août 2025

**Pierre Rondeau**
Directeur-général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 5 août 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 août 2025.